

Ecole Primaire de Villeperdue
3 Chemin de la Godinière
37260 Villeperdue
Téléphone : 0247262959
Mail : ec-villeperdue@ac-orleans-tours.fr

Procès verbal du conseil d'école
du lundi 5 novembre 2019

Personnes présentes :

- **Enseignants** : Mmes ROCHE, SOULAS, MOREVE, TRANCHANT, BOGE et M. GOS-SAUME
- **Directrice** : Mme TRANCHANT
- **Les représentants de la municipalité** : Mr GAUTHIER, Mme ROY BOUTELOUP
- **Les représentants des parents d'élèves** : Mmes MORIN, GARREAU, MANGEANT, GALAIS, GUYON, M. JOURET

Personnes excusées :

- **IEN** : Mme DELAFONT
 - **enseignants** : Mmes BURGUY, BOURLIOT
 -
- Mmes CHAILLOU, ARNAUD, COVCIC, GOMBERT
Le conseil débute à 18h00.

Parents élus :

I) Élection des représentants des parents d'élèves

Le scrutin s'est tenu **le vendredi 11 octobre 2019** de 13h00 à 17h00 avec un taux de participation de 34,86 % sur 175 inscrits (en constante diminution depuis 2013). La liste unique est donc élue avec 100% des suffrages valablement exprimés. Sont élus dans l'ordre de la liste :

- Titulaires : Julie Morin, Marine Garreau, Sophie Mangeant, Alexandra Chaillou, Stéphanie Arnaud
- Suppléants : Sonia Galais, Nathalie Guyon, Nadège Covcic, Stéphanie Gombert, David Jouret

Les enseignants souhaitent la bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves.

A partir de la rentrée 2020, dans le cadre d'un plan de simplification engagé par le ministère de l'éducation nationale, plusieurs mesures seront appliquées : introduction du vote par correspondance exclusif, transfert de la compétence du tirage au sort aux directeurs d'école et allongement à 1 mois du délai de convocation maximal du premier conseil d'école suite aux élections.

Les missions du conseil d'école :

- **Vote le règlement intérieur de l'école.**

- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- L'utilisation des moyens alloués à l'école et des locaux ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- Les activités périscolaires et la restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;
- La protection et la sécurité des enfants.

I) Effectifs, organisation des classes et des enseignements

L'école accueille actuellement 126 élèves répartis sur 5 classes.

- Classe de Mme ROCHE, classe 1 : 23 élèves, 9 PS et 14 MS.
- Classe de Mme SOULAS, classe 2 : 26 élèves, 12 GS et 14 CP.
- Classe de M. GOSSAUME, classe 3 : 22 élèves de CE1.
- Classe de Mme TRANCHANT et Mme BURGUY, classe 4 : 21 élèves de CE2 (une radiation fin octobre).
- Classe de Mme BOGE, classe 5 : 33 élèves, 15 CM1 et 18 CM2.

Concernant les enseignants : Caroline BURGUY assure toujours la décharge de direction le vendredi. Fabienne MOREVE est titulaire remplaçante en zone d'intervention limitée (ZIL) rattachée à l'école de Villeperdue. Audrey BOURLIOT est remplaçante brigade départementale rattachée à l'école de Villeperdue.

Concernant les ATSEM : les classes maternelles bénéficient toujours de l'aide précieuse de Mélisande PEGUE, Peggy PRIEUR et d'Amélie GROSLERON.

Concernant les AESH : Mme BOULEKNATER et Mme HARCHE exercent une aide individuelle dans les classes 1 et 2 à raison de 20h par semaine.

Des décloisonnements sont programmés dans l'année entre les deux classes du site mairie afin que les GS et les CP bénéficient de temps de travail en effectif réduit en début d'après-midi.

Les élèves de CP et de CE1 ont passé en début d'année les évaluations nationales.

Les membres du conseil d'école s'alarment des effectifs des classes 2 et 5. La limitation des effectifs ne pourrait être que favorable aux apprentissages.

I) Projet d'école

Quel est son rôle ?

Le projet d'école a vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école.

C'est également un outil de cohérence, aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les autres partenaires.

Comment est-il élaboré ?

La démarche qui conduit au projet peut être résumée ainsi :

- 1) On analyse l'école, son environnement, ses élèves.
- 2) On choisit les points à améliorer, à renforcer.
- 3) On définit des objectifs pour l'école et on les adapte à chaque cycle.

- 4) On retient les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs.
- 5) On met en place un dispositif d'évaluation.

Les trois axes qui définissent notre projet d'école :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves.
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.
- Engager une dynamique territoriale renouvelée, soutenir les territoires les plus fragiles.

I) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école doit être voté lors du premier conseil d'école. La présente version n'est pas modifiée. Il est rappelé que le règlement doit être lu en famille et signé par les parents et les enfants.

Vote à l'unanimité du règlement intérieur.

Le règlement sera envoyé par mail aux parents ayant communiqué leur adresse mail sur les fiches de renseignements et photocopié pour les autres. Les parents et les enfants s'engagent à respecter le règlement intérieur en signant leur accord sur le bordereau qui sera collé dans les cahiers de liaison des élèves.

II) Le réseau d'aide (RASED)

Les demandes d'intervention du réseau d'aide concernent 10 élèves. Le RASED cherche, en fonction des moyens dont il dispose, l'aide la plus pertinente pour chaque enfant. Compte tenu du bassin d'interventions important, la priorité est donnée au cycle 2. Le conseil d'école déplore que tous les élèves ne puissent être aidés, sans compter ceux pour lesquels une aide du « maître G » (rééducation) serait adaptée.

III) Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Dans le service des enseignants, il est prévu un temps annualisé face aux élèves en groupes restreints.

60h d'activités pédagogiques complémentaires (APC) réparties ainsi :

- 36 h en présence d'élèves (aide aux élèves en difficulté en lecture)
- 24 h de préparation (identification des besoins des élèves, ^[L]_[SEP]organisation des APC, articulation avec le projet d'école ...).

IV) Sécurité à l'école

-

Alertes incendie :

3 exercices au minimum sont à effectuer au cours de l'année. Le premier s'est déroulé le vendredi 27 septembre à 10h30 sur le site de la mairie. Le système d'alarme fonctionne correctement et l'exercice s'est bien déroulé : évacuation dans le calme en moins d'une minute. Sur le site de la Godinière, l'exercice a eu lieu à 10h15 : la classe 4 n'a pas entendu le signal sonore, les deux autres classes l'ont perçu difficilement. Cela confirme qu'il est indispensable d'utiliser la corne de brume à gaz en-dehors d'un exercice.

- **PPMS** : 2 exercices sont à effectuer. Un exercice PPMS attentat/ intrusion a eu lieu le vendredi 4 octobre 2019 à 9h15 sur les deux sites. Le second, PPMS risque majeur, sera fait avant les vacances d'hiver.

Les protocoles et lieux de regroupement restent les-mêmes que les années précédentes.

I) Les projets pour l'année scolaire 2019/2020

- Pour toute l'école :

- Photographie scolaire : le vendredi 20 septembre avec le même photographe de l'année dernière.
- « Lire c'est partir » (vente de livres à 1€) reconduit cette année en période 5.
- Bibliothèque toutes les 3 semaines.
- APC sur le thème de la lecture : développer le plaisir de lire.
- Projet astronomie en collaboration avec un animateur de l'observatoire de Tauxigny : les cinq classes participeront à des ateliers du jeudi 5 mars au vendredi 13 mars au sein de l'école, au cours desquels différents thèmes seront abordés en fonction de l'âge des élèves : ombres et lumières, le cycle du jour et de la nuit, la lune, le cadran solaire, les saisons, les constellations, le système solaire... Une veillée nocturne d'observation des étoiles sera ensuite proposée aux élèves et à leurs familles (date encore non fixée). Les classes 3, 4 et 5 feront une sortie à l'observatoire de Tauxigny au mois de juin. La sortie de fin d'année des classes 1 et 2 est à définir.

- Par classe :

- Classe 1 : le projet de classe est le suivant : voyage sur Terre et dans l'Espace. Participation à la semaine du goût (du 7 au 11 octobre).
- Classe 2 : Course d'orientation (au château de Candé) le 19 novembre, 7 séances de piscine au spadium de Monts, participation à la semaine du goût (du 7 au 11 octobre).
- Classe 3 : Course d'orientation (au château de Candé) le 19 novembre, 7 séances de piscine au spadium de Monts, participation à la semaine du goût (du 7 au 11 octobre), spectacle de théâtre et musical offert par la CCTVI *Né quelque part* le mardi 5 novembre.
- Classe 4 : Course d'orientation (au château de Candé) le 19 novembre, 7 séances de piscine au spadium de Monts, participation à la semaine du goût (du 7 au 11 octobre), spectacle de théâtre et musical offert par la CCTVI *Né quelque part* le mardi 5 novembre.
- Classe 5 : Course d'orientation (au château de Candé) le 19 novembre, 7 séances de piscine au spadium de Monts, spectacle de théâtre et musical offert par la CCTVI *Né quelque part* le mardi 5 novembre.

I) La coopérative scolaire

Solde au 01/09/2019 : 3205,27 €

Dépenses		Recettes	
- Achat de classe	82,76	- Participation de début d'année des parents	1205
- Transport pour les sorties à venir	390		
- Abonnements	182		
TOTAL	654,76	TOTAL	1205

Dépenses à venir :

- achats de classe
- dépenses de sorties scolaires
- abonnements de classes
- cotisation USEP
- photos de classes
- frais de tenue de compte

Recettes à venir :

- photos de classes
- participation mairie. Le budget affecté par la mairie (4,40 €) est à actualiser avec les 126 élèves.
- vente de calendriers
- benne à papier

Solde au 05/11/2019 : 3755,51€

L'équipe enseignante remercie vivement :

- les membres de l'APE pour leur engagement aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier.
- M. Pagé qui a mis à disposition des familles les légumes du potager de l'école à la graineterie tout au long des vacances scolaires.
- Les parents qui ont aidé lors des ateliers cuisine dans les différentes classes.
- Le club de volley-ball qui a fait don de leurs ballons à l'école.
- M. Brault qui a fait don d'un ordinateur à l'école.

I) Relations mairie et prochains conseils d'école

- Petits travaux : remerciements pour l'efficacité des interventions et des communications par les services de la mairie.
- Travaux à venir : le projet du nouveau bâtiment côté Godinière qui accueillera 2 salles de classe et le bureau de direction avance : les entreprises ont été retenues. Le planning prévisionnel des travaux sera précisé prochainement. La livraison du bâtiment est envisagée pour l'année scolaire 2020-2021.
- Salle polyvalente : suite à l'installation des rambardes pour l'association du roller-hockey, les enseignants souhaitent que les petits paniers de basket soient modifiés afin de les rendre utilisables par l'école. Les représentants de parents d'élèves s'inquiètent de la vétusté de la salle polyvalente.
- le CARM (mission numérique 37) n'intervient plus sur les ordinateurs de l'école depuis l'année dernière. La mairie réfléchit à une autre solution de maintenance du parc informatique de l'école, qui rencontre des dysfonctionnements.

Les prochains conseils d'école auront lieu les lundi 10 février et jeudi 11 juin à 18h.

Le Spectacle de Noël financé par l'APE aura lieu le 10 décembre 2019. La troupe des Galoches de Farfadet présentera *Le pays blanc*.

La fête de l'école aura lieu le 26 juin dans la salle des Albizzias. Il est demandé à la mairie de réserver la salle et de sécuriser l'accès à l'école.

IX) Questions diverses : organisation de la restauration scolaire pour la rentrée 2019

Le nombre d'enfants inscrits à la cantine a augmenté cette année. La cantine peut accueillir 100 élèves. Au-delà, afin que les enfants continuent à manger dans de bonnes conditions, quelques élèves de CM1 et CM2 prennent leur repas dans la petite salle des Albizzias, surveillés par un personnel de cantine.

Dans un esprit écologique, les représentants de parents d'élèves réfléchissent à la possibilité de réduire les déchets à la restauration scolaire, en remplaçant les serviettes en papier par des serviettes en tissus. Mais ce projet est compliqué à mettre en place, en raison de l'effectif et pour des raisons d'hygiène.

La séance est levée à 19h55.

La directrice, Mme Tranchant

Le secrétaire de séance, M.Gossaume